



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.5

Numéro de la demande : 2021-0613
Demande : Modifications de l'étiquette d'un produit – Cultures de rotation/délai avant la plantation
Produit : Herbicide ACURON Flexi
Numéro d'homologation : 33476
Principes actifs (p.a.) : S-métolachlore et R-énantiomère, mésotrione, bicyclopyrone
Numéro de document de l'ARLA : 3352841

But de la demande

La présente demande visait à modifier l'étiquette de l'herbicide ACURON Flexi pour ajouter deux nouvelles cultures, les pommes de terre et les haricots blancs, comme cultures de rotation.

Évaluation des propriétés chimiques et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques ni aucune évaluation environnementale n'était requise pour la présente demande.

Évaluation sanitaire

Aucune nouvelle donnée sur les cultures de rotation pour le *S*-métolachlore et le *R*-énantiomère, la mésotrione et le bicyclopyrone n'a été soumise pour étayer l'ajout des pommes de terre et des haricots blancs comme cultures de rotation avec un délai avant la plantation de 11 mois sur l'étiquette de l'herbicide ACURON Flexi. Les données sur les cultures en milieu clos et sur les cultures de rotation en plein champ qui avaient été examinées précédemment ont été réévaluées dans le cadre de cette demande et sont suffisantes pour justifier les modifications.

Les résidus de *S*-métolachlore et *R*-énantiomère, mésotrione et bicyclopyrone ne devraient pas être supérieurs à ceux des utilisations actuellement homologuées et seront couverts par les limites maximales de résidus (LMR) actuellement établies. Par conséquent, les modifications apportées à l'étiquette de l'herbicide ACURON Flexi ne devraient pas accroître l'exposition d'origine alimentaire aux résidus de ces principes actifs et elles ne poseront de risque sanitaire préoccupant pour aucun segment de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Aucune évaluation toxicologique ni de l'exposition professionnelle n'était requise aux fins de la présente demande.

Évaluation de la valeur

L'extension du profil d'emploi pour inclure les pommes de terre et les haricots blancs comme cultures de rotation offre aux producteurs une plus grande flexibilité dans le choix des cultures de rotation.

Les renseignements sur la valeur, qui comprennent des données provenant d'essais en champ et des extrapolations à partir de produits précédents, ont démontré que les pommes de terre et les haricots blancs peuvent être plantés en toute sécurité après 11 mois, conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'herbicide ACURON Flexi.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour appuyer les modifications de l'étiquette de l'herbicide ACURON Flexi.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3199751	2021, Value Summary for Acuron Flexi Herbicide to add the rotational crops White Beans and Potatoes, DACO: 10.1
3199754	2020, Evaluate carryover of Acuron and Acuron Flexi applied pre and post in corn - Year 1 of 2. 2020 will be the year of re-cropping to various field crops, DACO: 10.2.3.3
3199755	2020, Evaluate carryover of Acuron and Acuron Flexi applied pre and post in corn - Year 1 of 2. 2020 will be the year of re-cropping to various field crops, DACO: 10.2.3.3
3199758	2020, Evaluate carryover of Acuron and Acuron Flexi applied pre and post in corn - Year 1 of 2. 2020 will be the year of re-cropping to various field crops, DACO: 10.2.3.3
3199759	2020, Evaluate carryover of Acuron and Acuron Flexi applied pre and post in corn - Year 1 of 2. 2020 will be the year of re-cropping to various field crops, DACO: 10.2.3.3
3199760	2020, Evaluate carryover of Acuron and Acuron Flexi applied pre and post in corn - Year 1 of 2. 2020 will be the year of re-cropping to various field crops, DACO: 10.2.3.3

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9